



# **De la compétence à la reconnaissance : la VAE au service des RH**

**Les matinales de la Formation  
Professionnelle Continue**

# Les matinales : Mots d'accueil



**Michel Carette**

Vice Président Délégué à la  
formation continue et à  
l'alternance



**Lionel Nicod**

Directeur Adjoint de l'offre  
de formation

# Les matinales : Programme

**Point d'actualités de la VAE et état des lieux**  
(Présentations)

**De la VAE individuelle à la VAE Collective**  
(Témoignages)

**Chef de Rayon**

Licence Pro DistriSup

**Visiteur Médical**

Licence Pro Visiteur Médical

## Les matinales : animation

Présentations / Témoignages

Echanges : questions / réponses

Les 5 dernières minutes

## Point d'actualités de la VAE et état des lieux

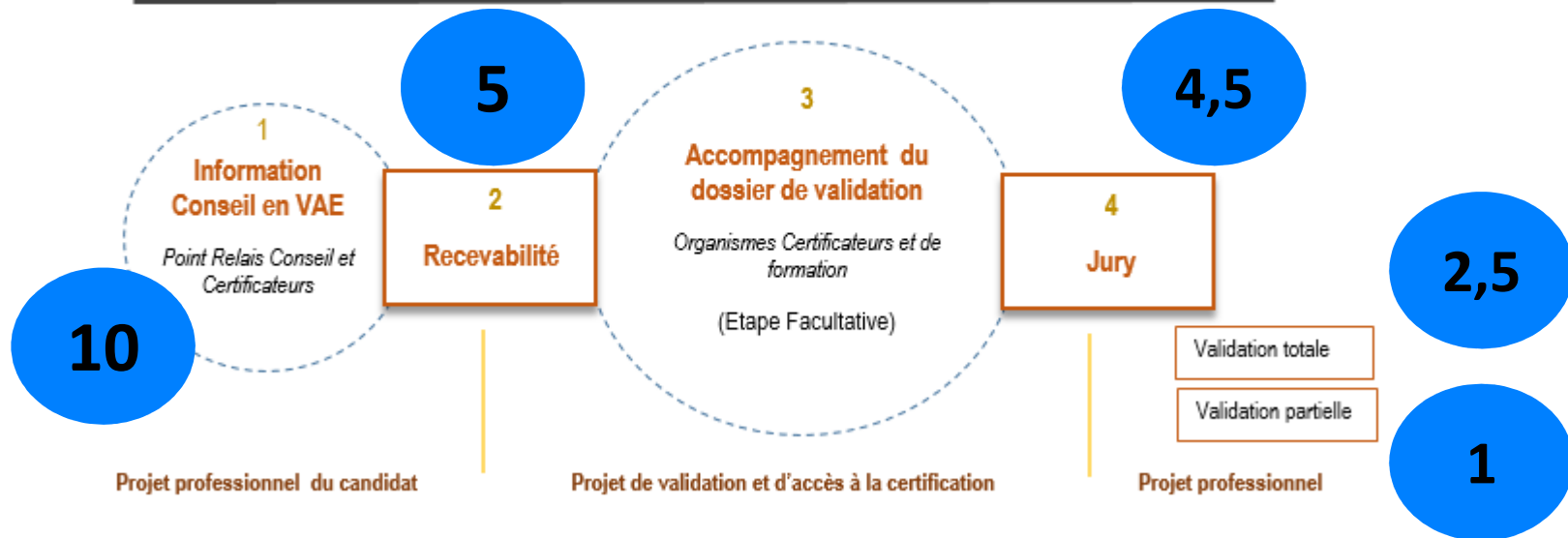


**Régis Guillemette**

Chargé de mission

## Point d'actualités de la VAE et état des lieux

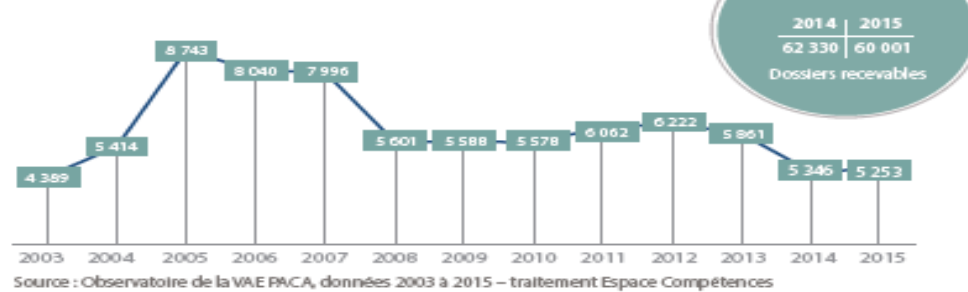
Les Etapes d'un parcours d'accès à la certification par Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E)



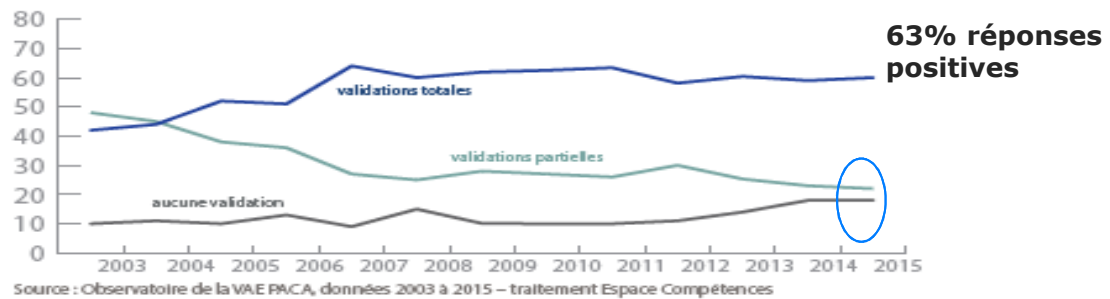
## Graphiques 1 et 2

Évolution du nombre de dossiers et de décisions de jurys depuis 2003 en PACA

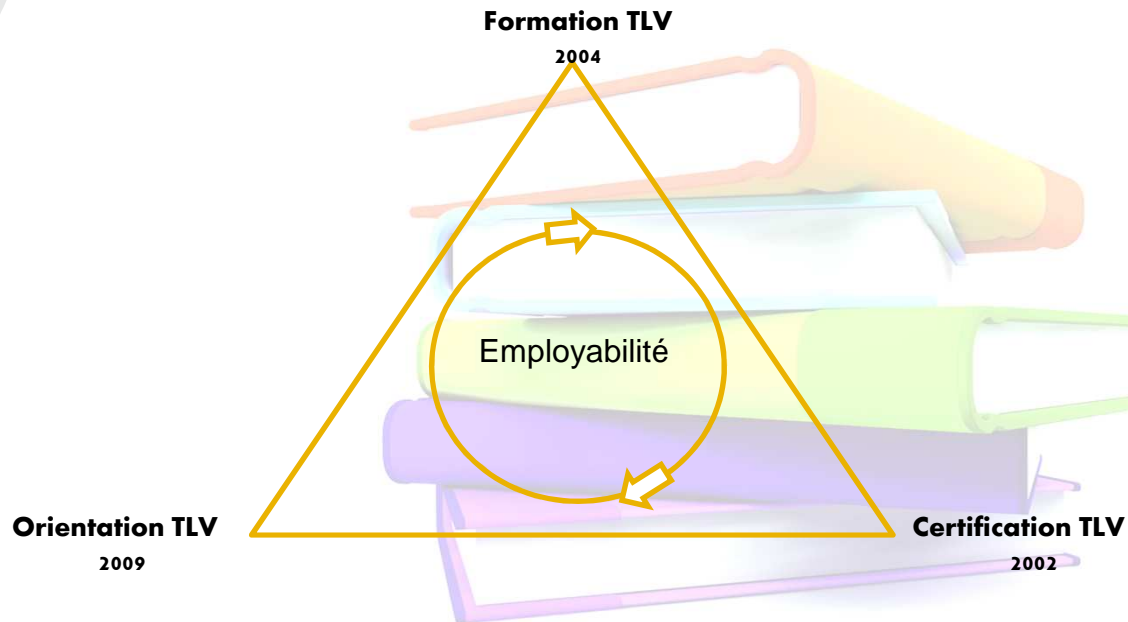
Évolution du nombre de dossiers recevables depuis 2003



Les décisions du jury depuis 2003 (en %)



## Point d'actualités de la VAE et état des lieux



Un cadre législatif qui fait référence à l'évolution des droits individuels depuis  
2002



Un décret du 4 juillet 2017, (déclinaison de la loi sur la réforme professionnelle du 5 mars 2014 et de la loi travail du 8 août 2016)

**applicable au 01 octobre 2017**



Un cadre élargi de la VAE

## Point d'actualités de la VAE et état des lieux



Le Décret du 04 juillet 2017, précise les modalités de mise en œuvre du droit individuel à la VAE.

Cette démarche qui valide les compétences informelles devient un cadre incontournable dans la construction des parcours d'évolution professionnelle.

La VAE s'intègre ainsi dans le projet d'accès à la certification de la personne en combinant à la fois la VAE et la formation professionnelle.

## Point d'actualités de la VAE et état des lieux



Réduction de la durée de l'expérience professionnelle : de 3 ans à 1 an

La VAE élément d'un projet d'accès à la certification

Un champ élargi aux Sportifs de haut niveau, responsables syndicaux et élus locaux.

Les périodes de formation en milieu professionnel, les périodes de mise en situation en milieu professionnel, les stages pratiques, les préparations opérationnelles à l'emploi (POE) ou les périodes de formation pratique de contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou de contrat unique d'insertion effectuées en formation initiale ou continue sont prises en compte.

Une information sur la VAE enrichie

Les informations peuvent aussi être accessibles par l'intermédiaire d'un site Internet dédié ou auprès des opérateurs du conseil en évolution professionnelle (Pôle Emploi, missions locales, Cap emploi, Opca et Opacif, Agefiph, ainsi que d'éventuels opérateurs régionaux).

## Point d'actualités de la VAE et état des lieux



Les certifications totales ou partielles sont désormais acquises à vie et non plus pour une durée de cinq ans. On vise l'acquisition de « blocs de compétences » et non plus uniquement du diplôme.

La notification dès la recevabilité des formations complémentaires

La remise de compétences ou d'un livret de certification

## Point d'actualités de la VAE et état des lieux



### De nouvelles règles de rémunération

Plus de distinction entre un salarié CDI et CDD

La limite du congé (24 heures) peut être augmentée par un accord de branche ou d'entreprise pour les travailleurs ne disposant pas d'un niveau équivalent au baccalauréat ou dont l'emploi est menacé par les évolutions économiques ou technologiques.

La prise en charge des frais inhérent à la démarche VAE s'effectue selon les cas dans le cadre des règles relatives au plan de formation, au compte personnel de formation ou à la période de professionnalisation.

Une allocation de formation est versée au salarié qui suit une action de VAE hors temps de travail dans le cadre du plan de formation de son entreprise.

# Les matinales

# Vos questions

# Les matinales

# 5 dernières minutes

# Les matinales : Témoignage



**Lionel Nicod**

Directeur Adjoint de  
l'offre de formation

**Nathalie  
Jayne-Bonnet**

Enseignante et  
Responsable  
pédagogique

**Philippe Degery**

RRH Régional  
Carrefour

**Pascal Pean**

Chef de secteur  
Carrefour  
Grand Littoral



## **OBJECTIFS**

- ✓ Valider un diplôme universitaire de niveau II par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience pour des collaborateurs de la grande distribution afin de reconnaître leurs compétences professionnelles et faciliter des perspectives de carrière.

## **MOYENS**

- ✓ Réunion d'informations tripartites : AMU / IUT / Entreprise
- ✓ Dossier Faisabilité
- ✓ Modules de formation
- ✓ Elaboration d'un mémoire
- ✓ Soutenance du mémoire devant un jury composé d'enseignant et de professionnels du secteur.

## **RESULTATS**

- ✓ 22 validation totales du diplôme LP DistriSup soit 91,66 % de réussite.
- ✓ 2 validations partielles

# Les matinales : Témoignage



**Valérie Léveillé**

Enseignant Chercheur  
Référent VAE

**Michel Vercellone**

Nétrocommunication

# Visiteur médical : un métier qui se réglemente

## Des obligations légales

- **1997 : Arrêté du 17/09/1997** concernant la formation des visiteurs médicaux
  - « Les personnes qui font de l'information par démarchage ou de la prospection pour des médicaments doivent posséder des *connaissances scientifiques suffisantes*, attestées par l'un des diplômes suivants : Titre de Visiteur médical, titre de niveau III, DU spécialisés dans la VM dont certains deviendront des Licences Professionnelles...
- **2011 : Une loi : Loi du 29 décembre 2011 ou Loi Bertrand**
  - Loi relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé
  - Moralise les relations entre les professionnels et les industriels, mais dans le champ de la maîtrise des dépenses publiques.
  - Édicte des règles de transparence dans le secteur de la santé, notamment **des règles plus strictes en matière de publicité et de pharmacovigilance**

## Des obligations déontologiques contrôlées par la Haute Autorité de Santé

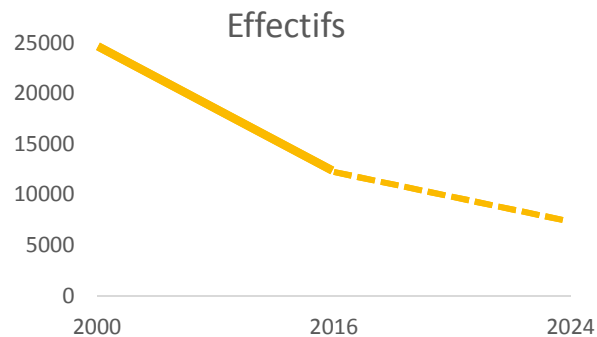
- **2014 : Charte de l'information promotionnelle**
  - Édicte des règles concernant la VM, certification contrôlée par la HAS
  - Renforce la mission de pharmacovigilance des entreprises du médicament
  - Interdit la remise de cadeaux, la remise d'échantillons autorisées sous certaines conditions ...

# Un contexte d'emploi et économique particulier

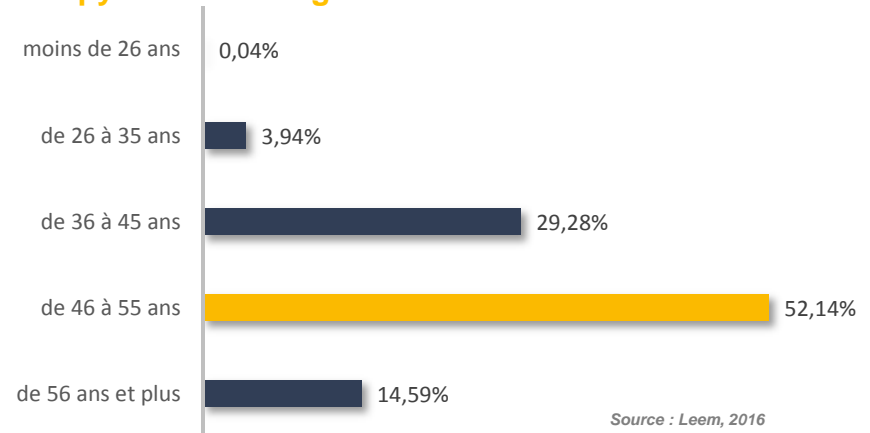
## Régulation du système de santé :

- Objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) : stable depuis 2005
- C.A. des médicaments remboursés : stable depuis 2005

## Des effectifs en baisse : 8000 emplois vers 2024



## Une pyramide des âges centrée sur les 46-55 ans



Des emplois majoritairement féminins : **73,2%**

## De la VAE individuelle à la VAE Collective

### Mai 2016 : Servier PSE de 610 VM

Profil type : Salariée de 46 ans, entrée chez Servier avec le Bac, 25 ans d'expérience, très bien formée en interne, pas de diplôme reconnu à Bac +3

**Certifier une expérience de 25 années par un diplôme reconnu dans et hors de la profession**

### UFR Sciences - LPVM :

Un Bac+3 reconnu par la profession de la VM  
Un Bac+3 qui permet une reconversion professionnelle  
Un Bac+3 qui donne accès au concours de la fonction publique

### 2002 – 2016 : 5 candidats indiv. VAE LPVM

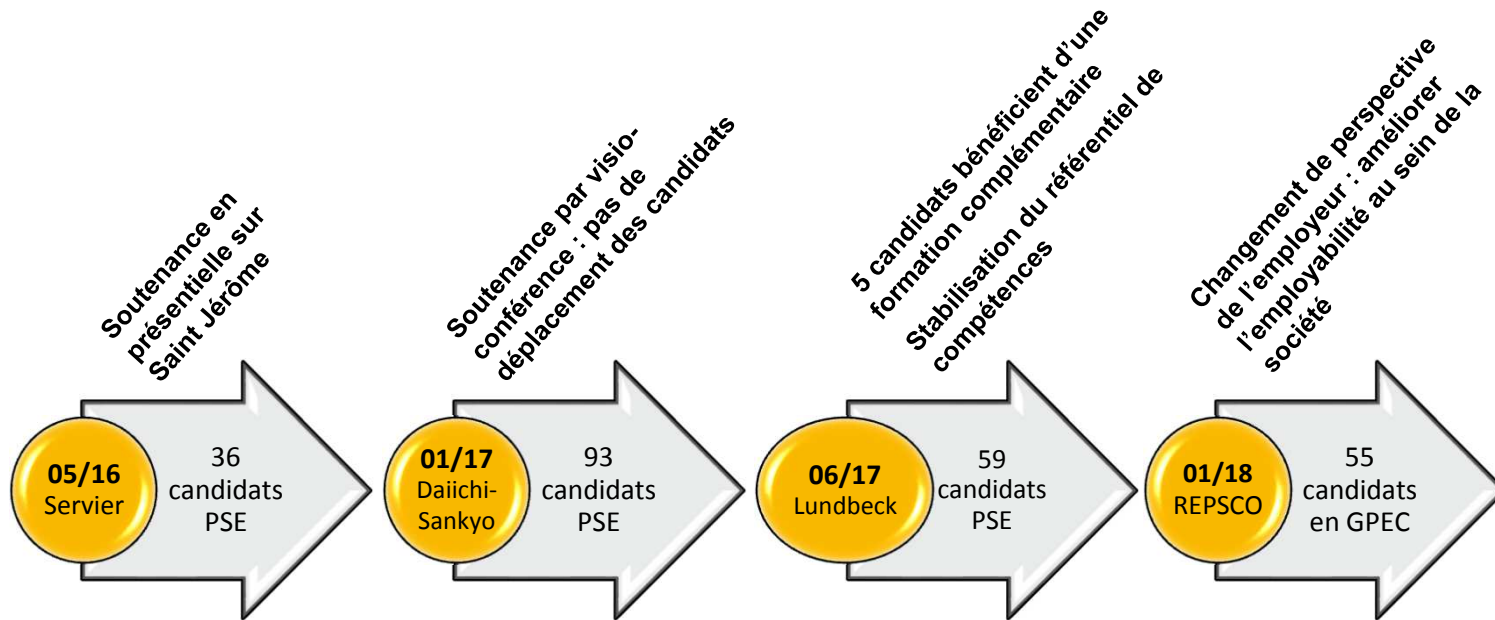
Dispositif VAE individuel rodé  
Professionnels et universitaires travaillent ensemble  
UFR Sciences : Débute la construction de l'offre de formation par l'approche par compétence

**VAE Collective**  
**Partenariat AMU – NétroCommunication**

### NétroCommunication

Connaissance des entreprises du médicament  
Accompagnement adapté aux spécificités de la VM

## De Servier à Repesco : du PSE à la GPEC



## Référentiel de compétences LPVM

### Le visiteur médical titulaire de la LP VM :

- Connait les bases de biologie cellulaire : les candidats doivent connaître l'unité biologique concernée par leur médicament ; les neurones pour les antidépresseurs, ....
- Connait le fonctionnement de l'organe ciblé par le médicament : le cœur pour un bêta bloquant, ...
- Connait et sait expliquer le mode de fonctionnement du médicament présenté.
- Connait et explique le circuit législatif et réglementaire du médicament. Il connaît les instances, leur rôle. En relation avec le médecin, il met en place un signalement de pharmacovigilance dans le cadre prévu par la loi.
- Connait les lois et chartes qui régissent sa profession et agit en professionnel responsable et respectueux des règles d'éthiques et déontologique.
- Utilise les outils conceptuels et informatiques pour organiser et piloter de son activité : SWOT, CRM, GERS... Il connaît leur signification et la méthode de calcul des indicateurs...
- Sait gérer son temps et maîtrise les techniques de communication

## Une organisation mise au service de 243 jurys sur 19 mois

FPC – UFR Sciences – Nétrocommunication : Faire collaborer des intervenants de tous horizons :

- ⊙ **AMU - FPC : aspects administratifs et financiers**
  - 1 chef de projet VAE
  - 1 gestionnaire
  - 1 responsable finances,
- ⊙ **AMU - UFR Sciences : recevabilité et jury**
  - 1 référent VAE
  - 6 enseignants-chercheurs pour les aspects scientifiques
  - 6 professionnels de la VM (visiteurs médicaux, directeurs régionaux, 1 directrice de labo spécialisée dans les dispositifs) pour les aspects « métiers »
- ⊙ **Nétrocommunication**
  - Accompagnement des 243 candidats
  - Accompagnement de la VAE pour 4 sociétés : 3 laboratoires, 1 prestataire
- ⊙ **AMU - DOSI**
  - 2 agents pour 207 jurys par visioconférence



## Bilan de l'action

Accompagnement d'un **métier en évolution** : Visiteur médical

**Reconnaissance** de l'expérience acquise

Diplôme universitaire **reconnu Bac +3**

- ⊙ Progression au sein de la même branche professionnelle :
  - Interne à l'entreprise : développement des actions de GPEC
  - Vers d'autres entreprises, dans la VM Dispositifs et HAD
- ⊙ Orientation vers d'autres métiers après une sécurisation du parcours
- ⊙ Accès aux concours de la fonction publique à Bac+3
- ⊙ Poursuite dans une formation complémentaire

Un processus de VAE collective **évolutif et adaptatif**

**AMU – Netrocommunication** :

- ⊙ Meilleure compréhension mutuelle des objectifs et contraintes de chacun des partenaires
- ⊙ Partenariat renforcé

# Les matinales

# Vos questions

# Les matinales

# 5 dernières minutes

## **Les matinales : Pour conclure**

**De la compétence à la reconnaissance :  
la VAE au service des RH**

# Projets Thématiques 2018

**Forum RH : L'évolution professionnelle**  
**Point d'actualité sur la réforme de la FPC**

...